



Conditions générales 2019-2020

1. Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription doivent comprendre :

- Une photocopie du passeport ou d'une autre pièce d'identité.
- Une photo d'identité ou deux photos pour ceux qui désirent s'inscrire à des cours particuliers ou avoir une chambre au foyer.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, « conditions générales » signé.
- 35 € de frais d'inscription, y compris une carte d'étudiant et une attestation d'inscription,
- L'étudiant doit être âgé de 18 ans révolus ou 16 ans avec l'autorisation parentale pour bénéficier des prestations de l'établissement.

2. Règlement de frais de scolarité

La participation aux prestations dispensées par l'établissement nécessite le règlement en euros des frais suivants :

- 2.1.** Droit d'inscription de 35€. Ce droit forfaitaire non-remboursable couvre les frais administratifs liés au cursus de l'étudiant dans l'établissement. Il s'applique à l'ensemble des activités suivies à AAA pour une période d'un an.
- 2.2.** L'étudiant aura réglé l'intégralité de la somme due à l'établissement le jour de son inscription administrative.
- 2.3.** Frais d'annulation. Si l'étudiant prend l'initiative d'annuler les cours réservés, l'établissement prélève des frais d'annulation (voir « Annulation et remboursement »).

3. Mode de paiement

- Carte bancaire VISA/MASTER.
- Chèque bancaire : La somme est payable en euros en France (les Traveller's check ne sont pas acceptés).
- Espèces : Le règlement en espèces s'effectue directement à l'accueil de l'établissement.

4. Règlement d'inscription

L'inscription est nominative. La carte d'étudiant et tous les certificats ne peuvent être cédés à aucun autre étudiant. L'attestation d'inscription ne sera délivrée qu'après le paiement intégral de la période choisie. La demande et le retrait de l'attestation doivent se faire par l'étudiant lui-même. L'attestation d'inscription sera délivrée dans un délai de 7 jours après la demande. L'école se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des disponibilités des salles de cours. Ces modifications n'ouvrent pas de droit aux remboursements des cours. Toute modification de l'emploi du temps sera annoncée 3 jours à l'avance. L'école se réserve le droit d'annuler un cours où l'effectif est insuffisant, elle s'engage à vous proposer un autre cours.

4.1 Règlement de préinscription

L'école AAA à Paris peut fournir des attestations de préinscription à ses étudiants. Les frais de demande de certificat de préinscription sont de 340 euros, ce qui inclut les frais d'informations connexes, comme suit:

- ① 35€ de frais d'inscription
- ② 100€ de frais de dossier
- ③ 205€ qui représentent une partie des frais de scolarité.

5. Annulation et remboursement

Une fois le règlement effectué, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte sauf maladie grave ou décès de l'étudiant. En cas de maladie grave, l'étudiant fournira à l'établissement un certificat médical démontrant son incapacité à suivre les cours du fait de son état de santé.

Après avoir commencé les cours, et en cas d'absence d'un ou plusieurs jours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit.

Le remboursement s'effectuera uniquement par chèque. Les frais d'inscription (35€) sont non remboursables.

5.1 Annulation en cas de refus de visa (applicable à ceux qui font une demande de visa en dehors de la France)

- Inscription

En cas de refus de visa, sur présentation d'un justificatif, l'école s'engage à vous rembourser les frais de scolarité, excepté la somme de 250 euros de frais d'inscription et d'administration.

- Préinscription

Si la demande de visa étudiant est refusée, l'école ne pourra pas rembourser les 340€ indiqués dans 4.1. Elle pourra préparer une nouvelle fois le dossier d'attestation de préinscription pour le visa sans frais supplémentaires.

6. Certificat d'assiduité et Notes obtenues

Vous pouvez demander ces certificats à l'accueil en présentant votre carte d'étudiant. Le certificat demandé sera délivré dans un délai de 7 jours après la demande. Vous pouvez le retirer uniquement à l'accueil.

6.1 Certificat d'assiduité (10€)

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Aucun certificat d'assiduité ne sera délivré si l'étudiant n'a pas suivi les cours régulièrement. Un retard de plus de 10 minutes sera considéré comme une absence. Afin de valider le certificat d'assiduité, le taux de présence des étudiants ne peut être inférieur à 75 % des cours (date entrée en vigueur janvier 2007).

Au cas où votre taux de présence serait inférieur à 75%, à la place d'un certificat d'assiduité, une attestation de présence avec le taux de présence vous sera remise. Si vous êtes régulièrement absent (+25% d'absence par mois, et +20% d'absence par mois pour les boursiers) vous ne pourrez pas renouveler votre carte de séjour.

6.2 Notes obtenues (10€)

Chaque session, l'étudiant passe un examen correspondant au DELF/DALF. Pour obtenir son relevé de notes, l'étudiant doit

participer aux tests de mi-session et de fin de session.

7. Changement de niveau

Si vous voulez changer de niveau durant les cours, vous devez obtenir l'accord signé (fiche de changement de niveau) de votre professeur actuel et de votre futur professeur et avoir leurs signatures sur la fiche de changement de niveau.

8. Carte d'étudiant

Les étudiants doivent être munis de leur carte d'étudiant lorsqu'ils se présentent aux cours. Vous devez la présenter au professeur lors du premier cours. En cas de perte, vous devrez acquitter de la somme de 12 € pour la délivrance d'une nouvelle carte.

9. Déclaration d'absence

Un étudiant n'a aucun droit à un report de formation. Si l'étudiant est inscrit aux cours du soir, il a le droit à un report de deux cours par mois, dans le cas où son absence est justifiée.

Les absences devront être signalées par e-mail (les informations à préciser : le numéro d'étudiant, le nom, le prénom, la classe, la date d'absence et la raison d'absence) ou à l'Accueil au moins 24 heures avant le jour de votre absence. Par exemple, pour signaler votre absence ayant lieu lundi, l'étudiant doit prévenir l'établissement le vendredi de la semaine d'avant au plus tard à 17h.

Toute absence devra être justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et signalée à l'accueil et au professeur concerné.

10. Assiduité

10.1. Si l'absence n'est pas justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et si le nombre d'absences excède 4 fois pour le mois en cours, un courrier d'avertissement vous sera adressé. Au terme de 3 courriers d'avertissement, l'établissement expédie une lettre signalant votre absence injustifiée à la préfecture de votre domicile.

Au-delà de 4 absences non-justifiées, l'établissement va considérer ses absences comme un désistement à sa formation et l'étudiant n'aura plus le droit de se présenter au test de fin de session.

La justification tardive d'une absence (48 heures maximum après le jour d'absence) ne sera pas prise en compte.

10.2. A partir de 10 minutes de retard, l'étudiant sera noté **Absent** sur la liste de présence.

10.3. Pour les cours intensifs, à **partir de 10 minutes** de retard, l'étudiant devra attendre la pause pour entrer en classe.

10.4. En cas d'absence ou de retard, l'étudiant devra demander poliment au professeur les documents distribués pendant son absence.

11. Jours fériés.

L'établissement n'assure pas les cours, ni toute autre prestation les jours fériés. L'établissement sera également fermé durant la période de vacances d'hiver (calendrier disponible à l'accueil). L'établissement dispensera des cours d'été fin juillet-fin août.

12. Règlement intérieur

Veillez consulter le règlement intérieur de cet établissement. Outre les conditions générales de l'Etablissement, le règlement intérieur s'applique aussi à l'ensemble des étudiants.

13. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'étudiant.

14. Autorisation d'utilisation de l'adresse mail et de l'image

14.1 Dans un souci de communication, nous voudrions vous envoyer les nouvelles de cet établissement à votre adresse e-mail. Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement autorisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la loi n 78-17 du janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail. Pour l'exercer, adressez vous à fj@aaa-paris.com, fc@aaa-paris.com ou fk@aaa-paris.com. Votre adresse e-mail est exclusivement à l'usage chez AAA.

Veillez cocher **Oui**, si vous souhaitez avoir les nouvelles de cet établissement.

Oui Non

14.2 Vous autorisez l'établissement à faire et à utiliser vos images prises lors des activités de l'établissement pour un usage interne, sur le site et sur les réseaux sociaux.

Oui Non

15. La note en cas de vol

Merci de faire toujours attention à vos objets personnels. A.A.A décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets dans ses locaux.

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Le ___ / ___ / 201__

A.A.A. Institut supérieur de langues
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
21, rue d'Antin 75002 Paris
Tél : 01 42 66 69 05
Fax : 01 47 42 59 09
Site : www.aaaparis.net

2019-2020 学生入学条件及相关准则和条例

1. 注册所需材料 (注册者必须年满 18 周岁；16 周岁者须出示父母同意书)

- 护照原件, titre du séjour, récépissé 或者 visa d'étudiant 的复印件
- 一张照片；对于需注册“1 对 1”课程或者申请学生宿舍的同学, 需要两张照片
- 在法同学年注册费为 35 欧元：含学生证 (1 张) 和注册证明 (一份)
- 境外年注册为 135 欧元：含学生证 (1 张)、注册证明 (一份) 以及延期证明或者拒签后申请第二次签证的费用
- 填好注册登记表, 仔细阅读本校的<<学生入学条件及相关准则和条例>>并在上面签名

2. 缴费原则

以下几个项目均为欧元计费：

2.1 年注册费 35 欧元 (不能退还)。此项费用对该学生一年之内在本校注册其他课程均有效, 并包含课程期间的文化活动。

2.2 学生须在注册当日缴交全部学费以及全部注册费；学生须在课程开始前完成所有的注册程序并缴费。

2.3 取消注册的费用, 详情请见《取消注册以及退款》

3. 付款方式

- 银行卡 VISA/MASTER
- 支票：在法国, 本校只接受用欧元付款 (Traveller's check 不被接受)
- 现金：现金付款在本校接待处进行

4. 注册准则

- 注册是记名制的。学生证以及所有的证明均不能转让给其他任何人。
- 注册证明只有在付清所需学费及注册费后才能开具。此证明的申请须由学生本人到前台办理, 证明在申请 7 日后方可取；证明亦须由学生本人领取。
- 学校保留根据教室可用性更改上课时间的权利；学生因这些变动而提出的任何退款申请均不予接受。学生会会在 3 天前被告知课程安排的变动。学校保留因注册人数不足而取消班级的权利, 但会为您安排进入另一个班级。

5. 取消注册以及退款

- 学生付款后, 任何退款的申请均不予接受。在身体条件不允许其正常完成课程的情况下 (重大疾病或死亡), 学生需提供相关的有效医生证明, 说明致使他/她无法继续上课的原因, 课程可以酌情推迟或取消。

- 在课程开始之后以及在学生连续几天缺勤的情况下, 无论原因如何, 任何课程延迟或退款的申请均不予接受。

- 退款只通过支票进行。年注册费 (35 欧元/135 欧元) 在任何情况下均不予退还。

5.1 在拒签情况下的取消注册 (只适用于从法国境外申请签证的学生)

- 注册

在签证被拒的情况下, 学生须出示一份拒签证明。学校将收取 250 欧元的注册与行政费用, 其余费用退还。

6. 各种证明的申请

申请各种证明时必须出示本校学生证。每种证明每次每张 10 欧元, 证明在申请 7 日后方可取。学生必须到学校前台领取。

6.1 学时证明 (Certificat d'assiduité) 10 €：此证明时间计算方法不同于学校在学生报名时提供的年注册证明；其时间按照学生实际上课时间为准 (注意：迟到 15 分钟以上, 视同缺勤处理)；学生要获得学时证明, 每月出勤率必须达到 75 % 以上, 奖学金获得者必须每月达到 80% 以上；若学生的出勤率低于 75 %, 学生可以获得出席证明 (证明上会注明学生具体的出勤率), 但无法获得学时证明；学时证明是

延长居留必不可少的材料之一, 请各位同学遵守学校规定。如果学生经常性缺勤 (每月超过 25 % 的缺勤；奖学金获得者每月超过 20 % 的缺勤), 学生将无法顺利延长居留。

6.2 成绩证明 (Notes Obtenues) 10 €：每一期, 学生都要参加以 DELF/DALF 为基准的考试。要获得

成绩证明，学生必须参加每期课程的期中考及期末考。成绩证明以学生每期期末考试成绩为基准，取平均分。

7. 怎样转换班级 (**changement de niveau**)

如果学生想在课程期间转换班级，则需到前台领取<<changement de niveau du cours de français>>，并获得原任班级老师和新班老师的签字同意，方可换班；未经同意换班的，视为无效并按缺勤处理。

8. 学生证

学生来学校上课必须携带学生证。每期开课的第一天必须向任课老师出示学生证。在学校有关人员或老师要求时，学生必须出示其学生证。如丢失学生证，应及时补办（每次 12 欧元）。

9. 关于申请缺勤

此条例只对晚间课程 (cours du soir) 的学生适用，其每月可申请 2 次有效缺勤。缺勤申请可在学校前台办理或者通过E-mail (fc@aaa-paris.com) (请在邮件里注明姓名，班级，缺勤日期以及缺勤原因)办理缺勤申请，但不接受电话申请。学生必须提前至少 24 小时通知学校办理；如果是在星期一缺勤，要在前

一周的星期五 17 点前办理缺勤申请手续。

申请缺勤必须提供有效证明(如医生证明或事故证明)且必须同时告知前台工作人员及任课老师。

10. 出勤

10.1 若出现 4 次以上的无故或者没有提前告知老师缘由的缺勤，您将会收到一封警告信，三封警告信过后学校将会致函您所居住地区的警察局您的缺勤情况。超过 4 次无故缺勤，学校将视为学生自动放弃上课权利，学生将不能参加期末考试且只能留级。缺勤 48 小时后补交的证明将视为无效。

10.2 迟到 15 分钟以上，学生将被记作缺勤。

10.3 对于早上强化课程的学生，若迟到 15 分钟以上，学生必须等到课间休息时才能进入教室。

10.4 若在缺勤或迟到的情况下，学生应礼貌地向老师询问要回缺勤期间分发的上课资料。

11. 节假日 (法定假日和我校寒暑假)

法定假日及圣诞假期间,学校停止办公和授课 (具体日期可到学校前台询问)。每年 7 月和 8 月，学校设有暑期课程。

12. 内部管理条约

除入学条件之外，本校学生也需遵守学校的内部管理条约。具体条例请参照<<学校内部管理条约>>。

13. 保险

学生需要自行购买医疗保险以及民事责任险。

14. 关于私人电子邮箱与照片的使用允许

14.1 为了方便联系学生，我们会向您的电子邮箱发送有关本校信息的邮件。根据 1978 年 1 月 78-17 法律条例，学生在任何时候都有权查看，更正或取消与您的电子邮箱相关的信息。如您不想再接受学校的信息，可发邮件至 fc@aaa-paris.com。您的电子邮箱只会在 A.A.A 内使用。

如您希望接收此类信息，请选择是：

是 否

14.2 您允许本校在校园内部、官网以及学校的社交网络平台上使用学校活动时拍摄的您的照片。

是 否

15. 关于私人贵重物品的管理

在校期间，请大家一定要注意保管好自己的私人物品，手机和包不要随便放置在桌子上。关于在学校内所发生的偷窃和丢失事故，AAA 将不承担任何责任。

Signature précédée de la mention

<< Lu et approuvé >>

le / /202

A.A.A. Institut supérieur de langues
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
21, rue d'Antin 75002 Paris
Tél : 01 42 66 69 05
Fax : 01 47 42 59 09
Site : www.aaaparis.net
E-mail : fc@aaa-paris.com